



Bornage d'un terrain mitoyen

Par **DUVAL FRANCINE**, le **05/09/2018** à **14:28**

Ma mère, ma sœur et moi avons été convoquée le 25.7 pour le bornage du terrain mitoyen de ma mère (et de mon père décédé) avec son voisin le 28.08.

En cette période de vacances, nous avons pas pu être présentes. Nous avons voulu changer le rendez-vous, le géomètre n'a rien voulu entendre. Et il en droit de nous demander de passer à son étude pour signer le PV de bornage dans l'Oise alors que ma sœur habite en province, ma mère dans le 93 et moi même dans le val de marne. Cette procédure ne peut elle se faire par courrier ?

De plus, il nous demande l'acte de propriété que ma mère n'a pas en sa possession, que devons nous faire ?

En vous remerciant par avance
FD